

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Pharmacie Argane Nesha El Aoud Docteur en Pharmacie</p> <p>198, bd. Bourguiba - Casablanca Tel. : 05 22 49 21 71 / 72 - Fax : 05 22 26 19 18</p>	03/01/2023	55,00

092010982

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



PHARMACIE ARGANE

199 bd de bordeaux-bourgogne

R.C :348506

Patente:35405388

T.V.A :

C.N.S.S:2362995

Banque:BCM 178S000101

Tél :022492171/72

Le 23/01/2023

FACTURE N°1471837

N° ICE : 000573987000041

N° IF : 40105446

MME SAJID MINA

1

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
1	SURGAM 200 MG 20 CPS	55,40	55,40	3,62	7,00
					
TOTAL T.T.C :					55,40

Nbr Articles	TVA 7% Base :	55,40	Montant :	3,62	TVA 20% Base :		Montant
--------------	---------------	-------	-----------	------	----------------	--	---------

Arrêté la présente facture à la somme de :

Cinquante Cinq Dirhams et 40 centimes.

Surgam® 200mg

Acide tiaprofénique

20 comprimés sécables



Surgam® 200mg

Acide tiaprofénique

Voie orale

20 comprimés sécables

Composition : Acide tiaprofénique 200mg.
Excipients : amidon de maïs, pluronic F68, stéarate de magnésium; talc.

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT UTILISATION.



SANOFI

Mode et voie d'administration : Voie orale.
Les comprimés sont à avaler tels quels avec un grand verre d'eau ou dissous dans un grand verre d'eau.

NE PAS LAISSER A LA PORTEE DES ENFANTS

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

سوركام® 200 ملغم

حمض تيابروفينيك

20 قرصاً قابلاً للكسر - عن طريق الفم

Surgam 200 mg

Respecter les doses prescrites

احترم المقدار الموصى به

Uniquement sur ordonnance - TABLEAU C
يصرف فقط بموسم وصفة طبية - جدول C

كيفية وطريقة الاستعمال : عن طريق الفم.
تبلع الأقراص بكأس كبير من الماء أو تذاب في كأس كبير من
الماء.
لا يترك في متناول الأطفال.
يحفظ في درجة حرارة لا تتجاوز 25 درجة مئوية.

المكونات :

حمض تيابروفينيك

200 ملغم

السواغ : نشا الذرة، بلورونيك F68، ستيرات المغنيسيوم، طالك

اقرأ النشرة بانتباه قبل الاستعمال.

118000 060857
6
P.P.V : 55DH40
CP SEC B20
SURGAM 200MG
O

LOT : 19E005
PER.: 08 2022



sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1 - Ain Sebaâ
20250 Casablanca